

La Maison-Dieu, 128, 1976, 156-161.

Sébastien DEYRIEUX

MUSIQUE ET CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES

LA Constitution sur la Liturgie est une réforme radicale dont nous n'avons pas encore mesuré toute l'importance et toutes les exigences. Il s'agit « dans l'esprit d'une saine tradition » de retrouver « une vitalité nouvelle en accord avec les circonstances et les nécessités d'aujourd'hui »,¹ de permettre la participation « consciente, active et fructueuse de l'assemblée². »

Une vitalité nouvelle

C'est un bouleversement complet qui aura eu bien des répercussions au plan de l'expression musicale. Il ne s'agit plus seulement de penser un programme musical qui « rehaussera l'éclat de la cérémonie » mais de partir d'une assemblée concrète qui célèbre, par le moyen de la musique et du chant, le Mystère de la foi. La « vitalité nouvelle » à retrouver pour chaque assemblée suppose désormais autre chose que le seul « patrimoine musical » traditionnel élaboré au cours des siècles, mais que soit envisagé dans sa totalité « l'événement sonore » que constitue toute célébration.

1. Cf. CONC. VAT II, Const. sur la liturgie *Sacrosanctum Concilium*, « Préambule », n. 4.

2. Cf. *Ibid.*, chap. 1, n. 14.

Les assemblées ne peuvent plus se contenter d'exécuter un programme rituel. Elles veulent proclamer leur foi, accueillir la Parole, vivre une communion. Ainsi voit-on divers groupes, paroisses, communautés élaborer leurs propres moyens d'expression. Il est notable que cette volonté créatrice se manifeste surtout dans la musique et dans le chant, sans négliger d'autres domaines. Le passage à la langue du pays exigeait la création d'un répertoire nouveau. Des textes et des musiques sont créés ou recherchés en fonction d'un projet pastoral et des moyens disponibles. Ici, le besoin de liberté d'expression, de spontanéité et de vérité se déploie abondamment. Disques et fiches de chant nous font connaître un grand nombre de productions locales. Le cap des 3 000 fiches est largement dépassé !

Mass media et culture musicale

La réforme liturgique, radicale en plus d'un point, coïncide avec l'essor des mass media et leurs conséquences sur la culture musicale³. En sommes-nous suffisamment conscients ? Par la télévision, la radio, l'électrophone, le magnétophone à cassette et le transistor, la musique est présente partout et, au premier plan, la musique de variété et la chanson. Si le peuple a toujours connu une pratique de chant et d'instruments variés, la musique cultivée, autrefois réservée aux classes privilégiées, occupe aujourd'hui une place dans la vie de tous nos contemporains. Pour beaucoup de fidèles, la liturgie fut pendant longtemps le principal lieu où ils entendaient la musique. Aujourd'hui il y en a partout. Longtemps aussi la musique d'Eglise était « incomparable ». Aujourd'hui, elle est devenue comparable et la comparaison lui est défavorable car elle n'a pas les moyens de tenir sa place face aux exécutions de musique classique ou de variété.

Ce véritable déluge musical n'est pas sans répercussion sur la musique liturgique. La plus grande place est donnée à la musique de variété et à la chanson. Cela constitue l'univers musical de la majorité de nos contemporains. Pour eux, la musique, c'est la musique de variété. Et la télévision « fait voir », aux jeunes surtout, que cette musique est plus « vivante », plus animée que la musique savante. Elle montre que les musiciens de variété sont davantage de leur âge que les autres. Ce raz de marée musical

3. Cf. Cl. DUCHESNEAU, *Document « Universa Laus »*, n. 1. [Universa Laus, C.P. 76, CH. 1950 SION, Suisse.]

des quinze dernières années a aussi profité à la « grande » musique. Un dossier de l'hebdomadaire *Le Point*⁴ donne à ce propos des chiffres et des informations qui méritent d'être connus. Les français se pressent au concert et la vie musicale provinciale connaît un formidable essor. Les 119 conservatoires et écoles de musique hors Paris sont submergés. Autres conséquences de ce raz de marée musical : on ne se contente plus d'écouter la musique, on a envie de la « pratiquer » de façon savante mais aussi populaire.

Nous sommes alors amenés à une constatation et à une question. Une constatation : l'extraordinaire variété des genres musicaux diffusés (et pratiqués) actuellement rend aussi extraordinairement varié le goût des chrétiens. Une question : A qui donner droit ou, au contraire, faut-il chercher un style particulier ?

Extrême diversité

On comprend alors la situation de la musique dans la liturgie aujourd'hui. Elle est d'une extrême diversité. Tous les styles qui ont jalonné la recherche et la création dans la liturgie classique depuis 1950 sont actuellement pratiqués : néo-modal, choral classiques, néo-jazz et chant rythmé, chanson de variété et de feu de camp, romance pieuse, néo-byzantin, grégorien, motet, musique contemporaine. Dans certains lieux on s'est spécialisé dans un seul genre (grégorien ou Raymond Fau ou Akepsimas ou néo-byzantin), dans d'autres lieux on mélange tout. Dans d'autres lieux encore il y a des messes différentes. Certaines églises disposent d'animateurs compétents et de moyens musicaux importants. Ailleurs, faute de moyens, on fait ce qu'on peut. Souvent il n'y a pas eu de véritable choix, ni de réflexion. On a suivi la mode ou la voie la plus facile. La prescription du disque est très importante. Quant aux textes des chants, ils ne transmettent que peu de choses de tout ce que les renouveaux biblique, patristique et liturgique ont apporté depuis trente ans. Bien des chants, aujourd'hui, viennent satisfaire une piété populaire et non servir la liturgie de l'Eglise. Cependant, une constatation positive doit être faite ; plus qu'il y a 25 ans, les assemblées chantent. Et certaines chantent bien.

4. Cf. « Musique : La France bouge », *Le Point* (224), 3 janvier 1977, pp. 72-78.

La signification de la musique

Cet acquis doit permettre d'aller plus loin et avec plus de vérité. Il est prioritaire d'entreprendre ou de poursuivre une réflexion approfondie sur la signification et sur le rôle de la musique dans la célébration.

Ici, la musique ne fonctionne pas pour elle-même. Elle entre dans un projet global. Elle est en composition « avec » un donné liturgique et « avec » un peuple. Sans vouloir ignorer ni rejeter le patrimoine musical, il faut partir d'une assemblée concrète (qui pourra être riche ou démunie en moyens musicaux) et d'un projet liturgique qui va se dérouler dans un cadre précis. Il n'existe pas « en soi » une musique « sacrée », ni même une musique « liturgique ». Il y a une musique qui permet à tel ou tel groupe de bien célébrer la liturgie sans être plaquée sur elle ni montée en collage. C'est là un point d'une importance capitale mais trop souvent oublié. Les animateurs de célébrations doivent y être éveillés. Des musiciens contemporains sont sensibles à cet aspect. L'un d'eux, au terme d'une conversation me disait : « C'est de l'assemblée que le musicien doit tirer la matière sonore qu'il marquera de son art. »

Nous avons signalé plus haut la variété culturelle de la musique aujourd'hui grâce aux mass média. L'annonce de l'Évangile n'est liée à aucune culture musicale particulière. Il faut gérer, dans les assemblées liturgiques, la variété culturelle de la musique qui est aussi l'expression des divergences de goûts et d'opinions des chrétiens. Il faut aussi gérer les « modes » qui passent très vite !. On ne saurait trop souligner l'importance, dans la perception favorable ou défavorable que les participants ont de la liturgie, de l'image sonore qu'ils reçoivent. Le « ton », l'écho, le timbre, le « sound » général, l'ambiance, ont souvent plus d'effet sur eux — pour les ouvrir ou les fermer à la Parole et au sacrement — que le contenu du message et des gestes. La manière de chanter a souvent plus d'importance que les œuvres exécutées et l'ambiance de l'assemblée fait plus d'impression que ces rites eux-mêmes. C'est donc tout le « sonore » — et le « visuel » — de la liturgie qui doit être soigneusement géré.

La ligne de conduite des responsables doit être de susciter un pluralisme ouvert, intelligent, respectueux des personnes. On ne peut plus faire l'économie d'une réflexion approfondie sur la signification et sur le rôle de la musique dans les célébrations.

Formation de formateurs

Un autre point prioritaire et en liaison avec ce qui vient d'être dit, c'est d'investir dans la formation des animateurs de célébration et, plus particulièrement, dans la formation des responsables de cette formation.

Actuellement un travail immense s'accomplit. Les sessions de musique liturgique 1976, organisées en liaison avec l'Union Fédérale Française de Musique Sacrée⁵, ont rassemblé plus de 3 000 animateurs dont 1 500 jeunes organistes. Quant aux week-end ou journées organisés à travers la France, ils regroupent des milliers d'animateurs. Mais il reste beaucoup à faire. Les demandes ne sont pas toutes satisfaites. Des diocèses ou des régions manquent de cadres. Une enquête récente vient de révéler que beaucoup de paroisses souhaitent avoir une chorale ou un groupe de chant, un organiste compétent, des instrumentistes formés. La bonne volonté ne suffit pas. Celui qui n'a que sa bonne volonté se lasse vite. C'est une constatation souvent vérifiée ! Mais cette formation technique doit aller de pair avec la formation liturgique. Il ne suffit pas de connaître la technique musicale. Il faut aussi apprendre ce qu'est une célébration et ses lois, comment la musique s'y intègre et sous quelles formes.

Un congrès national

L'Union Fédérale Française de Musique Sacrée rassemble de nombreux artisans de la musique dans les célébrations, leur permet de se rencontrer et veut favoriser leur formation technique et liturgique. Des activités nombreuses répondent à ce besoin de formation. Mais, actuellement, l'Union fédérale se préoccupe tout particulièrement de favoriser une large prise de conscience sur la signification et sur le rôle de la musique dans la liturgie. Il semble que l'heure est venue de dépasser tous les cloisonnements qui ont pu opposer musiciens et liturgistes, clercs et laïcs, professionnels et amateurs, tenants de l'ancien et du nouveau. Tous les croyants ensemble sont affrontés, en corresponsabilité, à la survie et à la vie des assemblées chrétiennes, cellules primaires de l'Eglise. Chacun, selon ses moyens, peut y collaborer. C'est à

5. U.F.F.M.S., 6, avenue Vavin, F. - 75006 PARIS. Bulletin trimestriel : *Musique et musiciens d'église*.

ce dernier point qu'elle consacrera son Congrès national de 1977 à Paris.

Dans la liturgie, la musique a diverses fonctions, mais elle n'est pas uniquement « fonctionnelle » au sens technique ou ordinaire du mot. Elle accompagne des comportements humains, vécus dans la foi et par un sujet collectif, à quoi répondent des situations musicales diverses. Elle donne aussi la possibilité de signifier l'ailleurs de la Liturgie. Ici, en effet, le champ de la musique est immense. Plus que de musique, il faut parler d'un véritable « événement sonore » aux formes, aux esthétiques et aux styles fort divers et où la notion de qualité répond à d'autres critères que ceux du concert. Cet « événement sonore » dans la liturgie sera le thème du congrès « Musique et célébrations »,⁶ le premier, en France, depuis le II^e Concile du Vatican.

Sébastien DEYRIEUX.

6. Pour tous les renseignements et les inscriptions, s'adresser à U.F.F.M.S., 6, avenue Vavin, F. - 75006 PARIS.